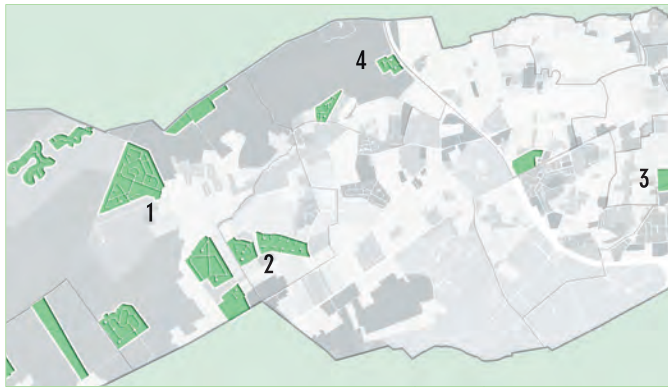


2.4 Le pavillonnaire sylvestre



L'originalité du pavillonnaire sylvestre (de sylvestris, « la forêt ») réside dans la conjugaison de l'homogénéité de l'architecture pavillonnaire avec la persistance de bosquets d'arbres à grand développement au cœur des lotissements, prodigant ombre, abri et fraîcheur. Il convient de préserver l'intégrité de ces bosquets et de conserver leur caractère public. Quant aux jardins situés sur l'avant de la parcelle, ils gagneront à être aménagés de façon à agrémenter le paysage de la rue, pour rompre la trop grande monotonie des haies opaques. Le pastiche architectural est un art difficile et onéreux. Il s'avère aujourd'hui plus intéressant de réinterpréter les modèles appuyés sur des références régionales, qui intègrent au système constructif actuel un ou des éléments de l'architecture locale (pentes des toitures, revêtement de façades, matériaux de sols...) dans une composition contemporaine.

Les quartiers concernés



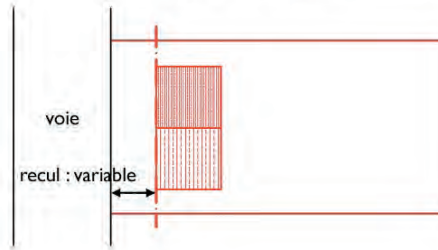
1. Magonty
2. Cap de Bos
3. Sardine
4. Trois M



Rue Fougnet

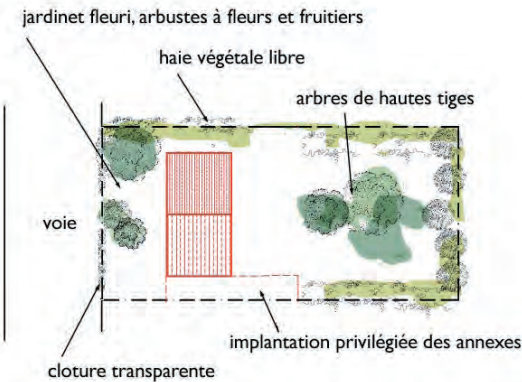
Exemple d'implantations en respect du Plan local d'urbanisme*

- Emprise au sol du bâti dont annexes = variable
- Emprise au sol minimale des espaces plantés en pleine terre = variable



Les recommandations paysagères :

le plan de principe



le profil de principe



* NB : se référer au document PLU

Les couleurs et les matériaux recommandés



Toitures

Toitures terrasses ou à pentes, pour les toitures à pentes, privilégier les tuiles canal.



Façades

Privilégier le blanc, le noir, les tons naturels : calcaire, ocre, bois sombre. Éviter les roses et jaunes.



Boiseries

Éviter les vernis, privilégier les teintes neutres et naturelles



Annexes

Privilégier le bois massif, éviter le PVC.



Clôtures

Privilégier les teintes neutres pour les grillages, éviter le blanc. Mur bahut bas avec lices, barrières palissades non jointes. Haies végétales libres, taillées.

Ces recommandations ont pour principal objectif de mettre l'accent sur l'importance de la qualité de la mise en œuvre de la construction. Il importe avant tout que le bâti et sa parcelle soient ordonnancés dans une véritable composition d'ensemble. On évitera la seule juxtaposition d'éléments disparates empruntés à l'architecture traditionnelle.

Les végétaux recommandés

Arbustes et petits arbres

Bruyère *Erica cinerea*
Cognassier *Cydonia sp*
Genet *Spartium junceum*
Houx *Ulex minor*
Sorbier *Sorbus aucuparia*
Merisier *Prunus avium*
Tamaris *Tamarix parviflora*

Moyens et grands arbres

Aulne *Alnus glutinosa*
Bouleau *Betula verrucosa*
Cèdre *Cedrus sp*
Châtaigner *Castanea sativa*
Chênes pédonculés *Quercus robur*
Chêne tauzin *Quercus pyrenaica*
Chêne sessile *Quercus petraea*
Frêne *Fraxinus excelsior*
Laurier cerise *Prunus laurocerasus*
Orme *Ulmus resista*
Peuplier blanc *Populus alba*
Pin maritime *Pinus pinaster*
Pin parasol *Pinus pinea*
Pin sylvestre *Pinus sylvestris*
Saule blanc *Salix alba*
Peuplier tremble *populus tremula*

Hauteurs conventionnelles des arbres *(Normes AFNOR)

1^{er} grandeur > 20 m
2^e grandeur > 15 à 20 m
3^e grandeur > 10 m à 15 m
4^e grandeur < 10 m



Article 671 du code civil

(Loi du 19 mars 1804)

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus, et à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

2.4 Le pavillonnaire sylvestre

Ce paysage constitue une variation des paysages de lisières.

.....

Des informations utiles et pratiques à l'usage des acteurs publics et privés de l'aménagement et des particuliers.

- Des préconisations d'implantation de votre bâti et de ses annexes sur votre terrain,
- Des recommandations paysagères pour intégrer au mieux votre projet dans ce paysage, qui précisent la nature des clôtures et vous proposent un exemple d'aménagement de vos espaces libres.
- Des recommandations sur les matériaux et les couleurs de vos constructions.
- Une sélection d'arbres et d'arbustes les mieux indiqués pour vos jardins et clôtures.

* N.B : ces recommandations indiquées sont non réglementaires. Seul le document officiel PLU fait force de loi.

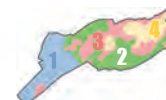
Contacts Mairie de Pessac - Service urbanisme

E-mail : urbanisme@mairie-pessac.fr

Mars 2006 ©

© Illustrations Allen J. Coombes in *arbres*, Bordas, 1993

© Photographies Stephan Ferry et a'urba



La charte paysagère de Pessac

Les paysages de lisières 2

2.1 Le bocage forestier

2.2 Le grand équipement boisé

2.3 La zone d'activités boisée

2.4 Le pavillonnaire sylvestre

2.5 Le pavillonnaire champêtre